

Souvenirs pour résistants et collaborateurs

Suzanne Robert

Volume 37, numéro 3 (219), juin 1995

Oui ou non

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/32303ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Collectif Liberté

ISSN

0024-2020 (imprimé)

1923-0915 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Robert, S. (1995). Souvenirs pour résistants et collaborateurs. *Liberté*, 37(3), 52–75.

SUZANNE ROBERT

**SOUVENIRS
POUR RÉSISTANTS ET COLLABORATEURS**

*Quel être bizarre que le Russe.
C'est comme un crible qui ne retiendrait rien.*

Anton Tchekhov

Nouvelle-France

Le colonel fit la proclamation suivante :

Messieurs,

J'ai reçu de Son Excellence le gouverneur Lawrence les instructions du Roi que je tiens en main. C'est par ses ordres que vous êtes convoqués pour apprendre la décision finale de Sa Majesté à l'égard des habitants français de sa Province de Nouvelle-Écosse où, depuis près d'un demi-siècle vous avez bénéficié d'une plus grande indulgence qu'aucun de ses autres sujets en aucune partie de son empire. Quel usage vous avez fait de cette indulgence, vous le savez mieux que personne. Le devoir qui m'incombe, quoique nécessaire, est très désagréable à ma nature et à mon caractère, de même qu'il doit vous être pénible, à vous qui avez la même nature ; mais ce n'est pas à moi de critiquer les ordres que je reçois, mais de m'y conformer. Je vous communique donc, sans hésitation, les ordres et instructions de Sa Majesté, à savoir que toutes vos terres et habitations, bétail de toute sorte et cheptel de toute nature, sont

confisqués par la Couronne, ainsi que tous vos autres biens, sauf votre argent et vos meubles, et vous devez être vous-mêmes enlevés de cette Province qui lui appartient.

C'est l'ordre péremptoire de Sa Majesté que tous les habitants français de ces régions soient déportés. J'ai des instructions, par suite de la bonté de Sa Majesté, pour vous autoriser à emporter votre argent et vos meubles pour autant que les navires où vous entrerez n'en seront pas surchargés. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour que tous ces biens vous soient assurés et que vous ne soyez pas molestés dans leurs transports ; je veillerai aussi à ce que les familles s'embarquent au complet dans le même vaisseau et à ce que cette déportation qui, je le sens bien, doit vous causer beaucoup de peine, s'accomplisse aussi facilement que le permet le service de Sa Majesté ; et j'espère qu'en quelque partie du monde où vous puissiez vous trouver, vous serez de fidèles sujets, un peuple paisible et heureux ! Je dois aussi vous informer que c'est le bon plaisir de Sa Majesté que vous restiez en sécurité sous la surveillance et la direction des troupes que j'ai l'honneur de commander et ainsi je vous déclare prisonniers du roi.

Puis il lut les instructions de confiscation :

Grand-Pré, le 5 septembre 1755

Tous les officiers, soldats et marins employés au service de Sa Majesté ainsi que tous les sujets de celle-ci, de quelque secte qu'ils soient, sont par les présentes avertis que tous les bestiaux, à savoir chevaux, bêtes à cornes, moutons, chèvres, porcs et volailles de toutes les sortes qui aujourd'hui étaient réputés appartenir aux habitants français de cette province, sont confisqués par Sa Majesté, laquelle en est désormais le propriétaire ; et toutes les personnes, de quelque secte qu'elles puissent être, doivent se garder d'endommager, de tuer ou de détruire quoi que ce soit, et éviter de commettre des vols dans les vergers ou jardins ou de dégrader quelque bien que ce soit, mort ou vif, qui se trouve dans ces régions, à moins d'ordre spécial.

*Donné dans mon camp, à la date et à l'endroit susdits.
John Winslow*

C'était l'année de la fondation de l'université de Moscou et celle du tremblement de terre de Lisbonne où périrent trente mille personnes. C'était l'année précédant la naissance de Mozart et celle du velours, à Bolton, en Angleterre. C'était en 1755. Dans les années qui suivirent, plus de dix mille Acadiens furent déportés de par le monde conformément aux ordres du bon roi George. Deux cent quarante ans plus tard, le 8 février 1995, Roméo Leblanc, Acadien, est nommé gouverneur général du Canada, c'est-à-dire vice-roi, représentant de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne en terre canadienne. Dans son discours d'intronisation à Ottawa, Roméo Leblanc, fier et naïf comme tous les rois nègres des colonies, exhorte les Canadiens à « oublier le passé pour mieux préparer l'avenir ». Antonine jubile et pavoise. « Faudra-t-il les déporter encore une fois pour qu'ils se souviennent ? » murmure à Grand-Pré, parmi les vieux saules, la statue d'Évangéline tombée de son socle, alors que le fantôme de John Winslow trouve enfin le repos sans remords, puisque Antonine pavoise et, ainsi, l'absout. Quand l'Acadie, crédule vice-reine, aura oublié l'Acadie, il ne restera plus que la voix de l'Américain Henry Wadsworth Longfellow pour rappeler qu'il n'y a pas d'arbre sans racine, pas de peuple sans passé, et que la déportation était un acte illégal pour lequel jamais les Acadiens n'ont obtenu compensation :

*C'est l'antique forêt... Noyés dans la pénombre,
Vieux et moussus, drapés dans leur feuillage sombre,
Les pins au long murmure et les cyprès altiers
Se balancent encore sur les fauves sentiers ;
Mais sous leur frais ombrage et sous leur vaste dôme,*

On entend murmurer un étrange idiome,
 On voit jouer, hélas ! les fils d'un étranger ! ...
 Seulement, près des rocs que le flot vient ronger,
 Le long des bords déserts du brumeux Atlantique,
 On voit de place en place un paysan rustique.
 C'est un Acadien, dont le pieux aïeul
 Ne voulut pas avoir autrefois pour linceul,
 La terre d'exil. Il vint, bravant le maître,
 Mourir aux lieux aimés où Dieu l'avait fait naître.

Évangéline, 1847

Bas-Canada

Dès 1836, des problèmes économiques commencent à poindre en Angleterre, aux États-Unis et dans toute l'Amérique du Nord, bientôt touchée par la famine, la misère et le chômage. Dans le Bas-Canada, en 1834, le Parti patriote avait présenté avec beaucoup d'espoir ses 92 *Résolutions* demandant au gouvernement britannique des réformes en profondeur du système politique ; en 1837, le gouvernement répond par les *Résolutions de Russell* qui refusent toutes les demandes des Canadiens français.

Dans un contexte de grande pauvreté, des assemblées populaires prennent naissance ici et là, bien que, appuyé par Mgr Lartigue, le gouverneur Gosford ait interdit toute réunion de ce genre. Fin mai, à Saint-Charles, devant une grande assemblée de 5000 personnes, dite « des Six-Comtés », Louis Joseph Papineau propose le boycottage économique contre l'Angleterre ; l'assemblée signe une Déclaration des droits de l'homme fondée sur le modèle américain. À la même époque, à Montréal, en réaction contre le Doric Club, groupement militaire anglophone, les patriotes canadiens mettent sur pied l'Association des Fils de la Liberté. Le 6 novembre 1837,

des membres du Doric Club attaquent des membres des Fils de la Liberté au sortir d'une réunion de ces derniers. Le gouverneur Gosford intervient rapidement dans le conflit en proclamant la loi martiale et en ordonnant l'arrestation des principaux chefs patriotes. Originaire du Haut-Canada, le commandant Colborne, partisan de la répression par la force, arrête 26 patriotes le 16 novembre. La plupart des autres ont fui Montréal vers les campagnes, surtout vers le Richelieu et le lac des Deux-Montagnes. Colborne décide de les poursuivre.

Le 23 novembre 1837, à Saint-Denis, sous la conduite du patriote Wolfred Nelson, les Canadiens écrasent les Anglais après six heures de combat. Deux jours plus tard, à Saint-Charles, mal dirigés par T. S. Brown, les patriotes sont vaincus et les Anglais brûlent le village (c'était là une coutume guerrière chez les Britanniques que de mettre feu aux possessions de l'ennemi ; rappelons-nous les incendies allumés par Wolfe, sur la rive sud du Saint-Laurent entre autres, lors de la Conquête). Le 14 décembre de la même année, un millier de patriotes se réunissent, sans armes, à Saint-Eustache ; prévenu de la chose, Colborne s'y rend avec 1200 soldats. Devant la menace, le Dr Jean-Olivier Chénier se met à la tête de 200 hommes munis d'armes de fortune et affronte Colborne. Les choses tournent mal ; les patriotes se retranchent dans l'église et succombent sous les tirs ; Chénier meurt ; les patriotes sont décimés ; la population est molestée et le village, brûlé. La même chose se produit à Saint-Benoît, où pourtant aucun patriote n'avait résisté.

Le 10 février 1838, Londres suspend la constitution du Bas-Canada et envoie, pour enquête sur la situation, John George Lambton, dit Lord Durham. Celui-ci arrivera à la fin de mai 1838. Il décrète alors une amnistie générale, sauf pour certains fugitifs en exil (dont Papineau).

L'été 1838, les patriotes réfugiés en terre américaine créent la Société des Frères Chasseurs, société secrète prônant la révolution. Un mouvement patriotique se forme aussi à Québec où se rallient les chefs locaux (Parent, Morin, Huot et Blanchet) et des Américains ; les membres sont surtout des paysans des campagnes avoisinantes et des ouvriers de Saint-Roch. Malheureusement, un traître les dénonce et le groupe est démantelé. En novembre 1838, les Frères Chasseurs aménagent des camps dans le Bas-Canada. Dans le camp de Napierville, Nelson réunit 5000 paysans pour les préparer à un combat imminent ; toutefois, surtout par manque de cohésion, la bataille sera perdue aux mains de Colborne. Les 7 et 8 novembre, les Frères Chasseurs sont vaincus dans les combats de Lacolle et d'Odeltown ; plusieurs patriotes sont faits prisonniers ; Colborne pille et brûle les villages ; la répression britannique se montre d'une violence particulièrement barbare.

Près d'un millier de personnes furent emprisonnées à cette époque. Beaucoup furent déportées. Douze furent condamnées à l'échafaud. C'était cinq ans après l'abolition de l'esclavage en Grande-Bretagne, quatre ans après la publication du *Père Goriot*, trois ans après l'apparition de la comète Halley, deux ans après la parution de *La Confession d'un enfant du siècle*. C'était une année avant que Stendhal ne fasse paraître *La Chartreuse de Parme* et Edgar Allan Poe, *La Chute de la maison Usher*.

L'échec de l'Insurrection de 1837-1838 a probablement des causes multiples. Certains historiens ont parlé de manque d'organisation. D'autres accusent le comportement de Louis Joseph Papineau, orateur idéaliste, inefficace, symbole plutôt que réel animateur du mouvement révolutionnaire. D'autres encore croient que le clergé, par son opposition farouche aux idéaux patriotiques, a miné le mouvement de l'intérieur (Mgr Lartigue

n'affirmait-il pas que rien n'autorise à se révolter contre l'autorité légitime sous laquelle on a le bonheur de vivre ?). D'autres, enfin, pensent que l'Insurrection, largement menée par des notables, n'avait pas pour but de refondre les structures politiques et sociales du peuple canadien-français, mais plutôt de les contrôler et de freiner l'industrialisation.

Quoi qu'il en soit, sur le monument aux résistants érigé à la prison du Pied-du-Courant à Montréal, sous la statue d'un combattant levant la main vers le ciel en signe d'appel à la révolte, on peut lire l'inscription suivante :

À
L'HÉROÏQUE MÉMOIRE
DE
CARDINAL, Joseph-Narcisse
DUQUETTE, Joseph
DECOIGNE, Pierre-Théophile
HAMELIN, François-Xavier
ROBERT, Joseph-Jacques
DAUNAIS, Amable
SANGUINET, Ambroise
SANGUINET, Charles
LORIMIER (Chevalier de), François-Marie
Thomas
NARBONNE, Pierre-Rémi
NICOLAS, François
HINDELANG, Charles

MORTS ICI SUR L'ÉCHAFAUD DANS L'HIVER
DE 1838-1839 POUR LA LIBERTÉ DE
LEUR PAYS

Pendant ce temps, en 1839, l'Écossais Kirkpatrick Macmillan inventait la bicyclette.

Canada-Uni

On ne peut concevoir de nationalité plus dépourvue de tout ce qui peut vivifier et élever un peuple que celle que présentent les descendants des Français dans le Bas-Canada, du fait qu'ils ont conservé leur langue et leurs coutumes particulières. Ils sont un peuple sans histoire et sans littérature.

Voilà l'une des observations que Lord Durham consigne dans son rapport. Ces observations, réflexions et conclusions furent fondées sur un séjour de six mois (de la fin de mai au début de novembre 1838) au Bas-Canada ; le rapport fut remis à Londres au gouvernement britannique en 1839 ; les recommandations qu'il contenait furent sanctionnées en 1840, ratifiées la même année par la reine Victoria (elle avait accédé au trône en 1837 et y resterait jusqu'en 1901), et mises en vigueur en 1841 sous l'appellation d'*Acte d'Union*. Le Canada-Uni était né. L'année suivante, Balzac publiait sa *Comédie humaine*.

La littérature d'Angleterre est écrite dans une langue qui n'est pas la leur ; et la seule littérature que leur langue leur rend familière est celle d'une nation dont ils ont été séparés par quatre-vingts ans de domination étrangère. (...) De la même manière, leur nationalité a pour effet de les priver des plaisirs et de l'influence civilisatrice des arts.

On trouve, dans le rapport Durham, certaines réflexions très pertinentes qu'il vaudrait peut-être la peine de reproduire ici à l'intention des tenants inconditionnels de la

mondialisation et de la « grande mosaïque culturelle » canadienne :

La différence de langue produit à cet égard d'autres effets que ceux qu'elle a dans le simple rapport des deux races. Ceux qui ont réfléchi sur la puissante influence de la langue sur la pensée s'apercevront combien des hommes qui parlent une langue différente sont enclins à penser différemment ; et ceux qui sont familiers avec la littérature française savent que la même opinion sera exprimée par un auteur anglais et un auteur français contemporain non seulement dans des termes dissemblables mais dans un style tellement différent qu'il indiquera des habitudes de penser totalement étrangères.

Remarquons que Lord Durham accordait aux Canadiens, non pas le statut de « société distincte » ou de « peuple distinct », mais plus encore, celui de « race » ! Certes, le terme est utilisé dans une perspective raciste, c'est-à-dire avec la conviction qu'il existe une hiérarchie entre les divers groupements humains ; toutefois, n'en déplaise à Margaret Atwood, Durham marquait ainsi une différence anthropologique totale entre Français et Anglais. Autre exemple :

Les deux races, ainsi distinctes, ont été amenées à former la même société dans des circonstances qui inévitablement faisaient de leurs contacts une occasion d'affrontement.

Les observations de l'auteur quant aux profonds contrastes entre les traits culturels des deux « races » ne manquent pas de pertinence ; au contraire, certaines pourraient même figurer dans un traité ethnographique du Québec actuel :

Accoutumés à se former une haute opinion de leur propre supériorité, les Anglais ne prennent pas la peine de cacher aux autres (les Canadiens) leur mépris et leur aversion pour leurs usages.

Ils ont trouvé chez les Canadiens une somme égale de fierté nationale ; fierté ombrageuse mais inactive qui porte ce peuple, non pas à s'offenser des insultes, mais plutôt à se garder à l'écart de ceux qui voudraient le tenir dans l'abaissement.

« Fierté ombrageuse », « fierté inactive ». Et Durham ajoute :

Ils sont doux et bienveillants, frugaux, industriels et honnêtes, très sociables, gais et hospitaliers et se distinguent par une courtoisie et une vraie politesse qui pénètrent toutes les classes de la société.

En fait, le malheur du Canadien de 1838, c'est qu'il fait partie d'une sous-catégorie unique en Amérique du Nord : il vit dans une **colonie colonisée**, c'est-à-dire dans une colonie française conquise par l'Angleterre alors qu'elle n'avait que 152 ans d'âge (fondation de Québec : 1608 ; Conquête britannique : 1760) lorsqu'elle a changé de propriétaire. Un **pays conquis** ne pose pas le même problème, puisqu'il détient déjà depuis longtemps ses pouvoirs multiples, son territoire, son indépendance et une trame culturelle solide. Ce n'est pas le cas d'une colonie, encore moins d'une colonie qui change de mains après seulement un siècle et demi d'existence. Entravée dans son évolution, empêchée de poursuivre à son propre rythme son développement socioculturel et politico-économique, elle végète et subit les contrecoups de l'appartenance à un maître étranger ; elle a pour

réflexe de se cramponner à ses origines embryonnaires, aux institutions quasi féodales qu'elle connaît bien et en lesquelles elle a confiance. Et Lord Durham n'a pas tort de décrire le peuple canadien comme une « société vieillie et stationnaire, de dépendance féodale ». La croissance du peuple canadien a été brutalement interrompue par la Conquête.

À l'opposé de ce « peuple ignare et stationnaire » que décrivait le rapport Durham, l'Empire britannique ne cesse de progresser — il est à ce point progressiste qu'en 1847 la Loi des manufactures restreindra à dix heures la journée de travail des femmes et des enfants dans les usines — et de s'affirmer en tant que puissance mondiale. Lord Durham qualifie les membres de cet empire de « grande race qui doit être prédominante sur tout le continent nord-américain ». Il ajoute :

Les Anglais détiennent la majorité des plus grandes propriétés du pays ; ils ont pour eux une incontestable supériorité d'intelligence ; ils ont la certitude que la colonisation doit augmenter leur nombre jusqu'à devenir une majorité ; et ils appartiennent à la race qui détient le Gouvernement impérial.

Nul doute, bien sûr, qu'aucun fédéraliste du Québec contemporain n'approuve cette opinion de Lord Durham sur la « supériorité d'intelligence » de la « grande race » anglaise (du moins, aucun n'affiche sa secrète adhésion). Par contre, certains fédéralistes semblent abonder dans le sens des propos durhamiens en ce qui concerne l'impossibilité, voire l'inutilité de l'indépendance d'une colonie comme celle des Canadiens français.

Les Canadiens français ne sont que les restes d'une ancienne colonisation, et sont et devront toujours être isolés au milieu d'un monde anglo-saxon.

Quoi qu'il puisse arriver, que le gouvernement qui sera établi au-dessus d'eux soit britannique ou américain, ils ne peuvent entrevoir aucune espérance pour leur nationalité,

écrivait Lord Durham. Il ajoute, en accord avec tous les détracteurs de l'Indépendance :

Ils peuvent se séparer de l'Empire britannique ou attendre que quelque cause commune de mécontentement les en détache, ainsi que les colonies voisines, pour former une confédération anglaise ; ou bien, s'ils en sont capables, effectuer seuls la séparation, pour ainsi dire se fondre dans l'Union américaine ou maintenir pendant quelques années un misérable semblant d'une médiocre indépendance, ce qui les exposerait plus que jamais à l'intrusion de la population environnante.

De toute façon, malgré toutes les hypothèses que l'on pourra émettre et toutes les questions qui viendront à l'esprit au sujet du sort qu'il faut réserver, aujourd'hui encore, au peuple canadien-français, il reste un problème majeur, une question fondamentale que se pose également le Québec canadien contemporain et que formula ainsi Lord Durham dans son rapport :

Cette nationalité canadienne-française, en est-elle une que, pour le simple avantage de ce peuple, nous devrions chercher à perpétuer, même si c'était possible ?

Autrement dit, en valions-nous la peine ? Et en valons-nous encore la peine ? Là se trouvait véritablement le pivot de la réflexion de Lord Durham ; de la réponse à cette question sur l'utilité de perpétuer ce peuple allait dépendre tout notre avenir. Et c'est avec bonté, considération paternelle et tendresse visionnaire que le colonisateur Durham tentait de prendre une décision éclairée et généreuse. Soucieux, indécis, troublé, il réfléchit à haute voix dans son rapport :

Il ne s'agit que de décider si le petit nombre de Français qui habitent présentement le Bas-Canada seront anglicisés sous un Gouvernement qui peut les protéger ; ou si l'opération sera retardée jusqu'à ce qu'un plus grand nombre ait à subir, sous la violence de ses rivaux sans frein, l'extinction d'une nationalité renforcée et aigrie par une existence prolongée.

Lord Durham n'avait pas prévu que les « rivaux sans frein » naîtraient du sein même du petit peuple problématique. Ou peut-être l'avait-il justement prévu, désignant habilement ces rivaux comme « les plus réfléchis d'entre les Canadiens français » dans une courte phrase aux allures anodines :

Dans ces circonstances, je serais en vérité surpris si les plus réfléchis d'entre les Canadiens français entretenaient à présent l'espoir de continuer à préserver leur nationalité.

Plus encore, Durham n'avait pas prévu que ces fameux Canadiens français réfléchis — fréquemment désignés aujourd'hui par l'appellation « Canadiens français de service » — se laisseraient gagner par la naïveté de croire que, de nos jours, notre peuple n'est plus menacé et qu'il faut passer à autre chose qu'à l'auto-

nomie nationale. Notre groupe de « réfléchis » n'a pas la lucidité de Durham, pour qui il était clair que, de plus en plus placé en situation d'infériorité numérique, le peuple canadien-français abandonnerait ses velléités d'indépendance. Or — et c'est bien à tort —, ce n'est pas parce que nous sommes en situation de minorité que les réfléchis condamnent les aspirations à la souveraineté, mais bien plutôt parce qu'ils considèrent ces aspirations comme désuètes. Ils croient fermement établi le pouvoir de conservation de leur « société distincte » dans le Canada. Ils brandissent devant les indépendantistes inquiets l'argument de la Loi 101, protectrice de tout et de tous. « Que voulez-vous de plus ? », lancent-ils, exaspérés. Grande crédulité chez nos réfléchis, car la Loi 101 obéit à autrui. La Cour suprême du Canada et la Charte des droits canadienne, maîtresses de la Loi 101, remplacent, admirablement bien d'ailleurs, l'« émigration anglaise » que Durham conseillait à Londres. René Lévesque écrivait :

La loi 101 apparaissait comme un rempart à toute épreuve pour la langue et l'avenir national lui-même. Trop, probablement. Je me demande encore si ce sentiment de sécurité béate n'aurait pas contribué sournoisement à affaiblir le OUI référendaire¹...

Il suffit donc de faire croire à nos réfléchis que nos droits sont coulés dans le béton pour qu'ils en viennent à ridiculiser chez les autres les espoirs d'indépendance. Ils s'y entendent fort bien pour, selon l'expression de Claude Rochon, ancien président du Mouvement national des Québécois, « banaliser nos griefs² ». Comme une

1. *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, 1986, Éditions Québec/Amérique, p. 425.

2. *La Presse*, vendredi 17 mars, cahier B, p. 3.

tuile disparate, ils se placent dans la mosaïque canadienne en la priant de bien vouloir excuser ce petit groupe de pauvres fous, d'incultes tenants du chauvinisme, d'archaïques partisans de l'autonomie, d'égoïstes xénophobes qui s'agitent là-bas, au Québec ; ils se haussent sur leur petite tuile et deviennent plus méprisants que leurs maîtres eux-mêmes. Avec le temps, les choses ont gagné en perfidie. En 1840, devant la clarté des propos du rapport Durham et de ses conclusions, les Canadiens français ne se trouvaient pas dans la situation équivoque qui prévaut aujourd'hui. Étienne Parent écrivait, le 13 mai 1840, au sujet du rapport Durham : « Voici qu'on nous annonce que, bien loin de nous aider à conserver notre nationalité, on va travailler ouvertement à l'extirper de ce pays » (*Le Canadien*). Avec le temps, les choses ont gagné en subtilité et en contradictions : alors que, aux yeux de la mosaïque, nous ne sommes même plus un peuple, et pas même une province parmi d'autres puisque nous ne faisons plus partie de la Constitution du Canada depuis 1982, les réfléchis croient pourtant que Durham a échoué et que nous sommes enfin vainqueurs et éternels.

Lucide, inquiet de l'opiniâtreté de certains Canadiens, Durham élaborait des stratégies de génocide sans douleur :

Si la population du Haut-Canada est exactement estimée à 400 000, les habitants anglais du Bas-Canada à 150 000 et les Français à 450 000, l'union des deux provinces ne donnerait pas seulement une majorité anglaise absolue mais une majorité qui s'accroîtrait chaque année sous l'influence de l'émigration anglaise ; et je ne doute guère que les Français, une fois placés en minorité par le cours légitime des événements et par le fonctionnement de causes

naturelles, abandonneraient leurs vaines espérances de nationalité.

Que Durham se rassure : il n'a pas échoué, il n'a pas failli à la tâche. Il est, au contraire, en train de gagner son pari : les « vaines espérances de nationalité » s'éteignent, comme de petits lampions dans une nuit venteuse. Et il a même réussi au-delà de tous ses vœux, car il s'en trouve, parmi nos gens, des plus purs que les Canadiens anglais eux-mêmes pour s'indigner de ce qu'un Québec indépendant hésite à rembourser les dettes du Canada. Ils ont oublié que l'énorme dette du Haut-Canada avait été d'autorité, par stipulation de l'Acte d'Union de 1840, partagée entre le Haut-Canada et le Bas-Canada. Étrangement, il ne s'en trouve aucun parmi eux pour s'indigner à rebours de ce partage-là ! « Ils sont doux et bienveillants, gais et hospitaliers »...

Ne possédant aucune colonie en Amérique latine, la Grande-Bretagne du XIX^e siècle donna allègrement son appui aux chefs indépendantistes de ces colonies : Bolivar, Sucre, Iturbide, etc. Dès 1830 — alors que Stendhal publiait *Le Rouge et le Noir* et qu'on inventait la tondeuse à gazon en Angleterre —, à l'exception du Canada et de la Nouvelle-France, toutes les colonies de l'Amérique du Nord et de l'Amérique du Sud avaient déjà acquis leur autonomie :

<i>Colonie</i>	<i>Année de déclaration d'indépendance</i>
États-Unis	1783
Argentine	1810
Paraguay	1813
Colombie	1819
Pérou et Chili	1820
Mexique et Venezuela	1821
Brésil	1822

Bolivie	1825
Uruguay	1828
Équateur	1830

En Amérique centrale, dès 1903 — les premiers taxis faisaient leur apparition à Londres cette année-là —, toutes les colonies, à l'exception du Belize, étaient indépendantes :

<i>Colonie</i>	<i>Année de déclaration d'indépendance</i>
Nicaragua, Honduras et Guatemala	1821
Costa Rica	1838
Salvador	1841
Panama	1903

En 1973 — année où Bertolucci termine *Le dernier tango à Paris* —, le minuscule Belize acquiert son indépendance ; sur son petit territoire d'une superficie de 23 000 km² vivent 200 000 habitants. Le grand Canada, d'une superficie de 9 959 400 km² (territoire québécois inclus) et ayant une population de 27 296 859 habitants (Québécois inclus), n'a rapatrié sa constitution qu'en 1982. Quant à la Nouvelle-France, plus tard appelée Bas-Canada puis rebaptisée Province de Québec, elle n'a toujours pas de statut précis ; en effet, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981, ses partenaires de l'entité fédérale, dont elle faisait partie depuis 1867, ont bricolé une entente constitutionnelle à son insu, entente dont elle s'est trouvée exclue. Jusqu'à ce jour, l'exclusion n'a jamais été corrigée. De toute façon, d'aucuns pensent que le Québec est trop petit et trop peu peuplé pour devenir un pays et croient qu'il vaut mieux, pour lui, faire partie du grand ensemble canadien. Que dire alors des données suivantes (datant de 1994) :

<i>Pays</i>	<i>Superficie (km²)</i>	<i>Nombre d'habitants</i>
Autriche	83 859	7 812 100
Belgique	30 527	9 978 681
Biélorussie	207 600	10 321 000
Danemark	43 069	5 146 469
Écosse	78 772	5 300 000
Grèce	131 957	10 964 156
Islande	102 828	259 581
Israël	20 770	4 492 000
Lituanie	65 200	3 723 000
Norvège	323 879	4 220 686
Portugal	92 072	9 858 000
République d'Irlande	70 280	3 600 000
République dominicaine	48 730	7 170 000
Sénégal	196 200	7 330 000
Slovaquie	49 036	5 269 000
Suède	449 964	8 644 119
Tunisie	163 610	8 400 000
[Québec	1 667 926	6 895 963]

Province de Québec

Le 20 mai 1980, le référendum québécois se solde par un vote négatif : le Québec ne sera pas un pays. Pourtant, aux élections provinciales du 13 avril 1981, le peuple québécois redonne le pouvoir au Parti québécois. Dès 1981, notre « Prince » fédéral commence à réaliser son fantasme de décolonisation (!) du Canada par le rapatriement de la constitution canadienne. Le Québec et les provinces anglo-canadiennes ayant refusé ce rapatriement parce que le Prince lui accolait une charte des droits ayant priorité sur toutes les lois, ce dernier hausse les épaules et persiste dans son projet. René Lévesque écrit : « (...) ces misérables petits gouvernements provinciaux s'obstinant à lui tenir tête, le Prince s'en irait régler

l'affaire à Londres, "d'égal à égal", avec le parlement de Sa Majesté³ ! »

Devant les frasques du Prince, plusieurs provinces s'affolent. Elles sont au nombre de sept, le Québec inclus. L'Ontario et le Nouveau-Brunswick s'accordent, quant à elles, avec les vues princières. Les sept dissidentes se réunissent à Vancouver, forment un front commun et se lient par une sorte de contrat tacite qu'on a surnommé « la formule de Vancouver ». S'appuyant sur le fait que, si l'on récupère une constitution et qu'on en devient les uniques copropriétaires, il faut prévoir une façon légale de l'amender au besoin, la formule adoptée fut la suivante : pour amender la constitution, il faudra l'approbation de sept provinces représentant cinquante pour cent de la population du pays ; le droit de veto disparaîtra, mais il sera remplacé par un droit de retrait (*opting out*). Le Québec se dit favorable à l'esprit général de cette formule, mais soulève quelques objections, dont entre autres le fait qu'aucune compensation n'a été prévue en cas de retrait d'une province. Les autres partenaires hésitent ; elles craignent que cette demande de compensation n'indispose le Prince. Le Canada anglais ne veut pas de rapatriement unilatéral, certes ; par contre, il tient à conserver la quiétude de sa patrie, donc la bonne humeur de son monarque. Les sept chefs dissidents décident de reprendre la discussion plus tard, à Ottawa. Entre-temps, la Cour d'appel de Terre-Neuve conteste le rapatriement unilatéral de la constitution ; la chose se rend jusqu'à la Cour suprême du Canada au mois d'avril 1981. Le jugement ne sera connu qu'en septembre de la même année. Pendant ce temps-là, le Prince manœuvre.

Trois dauphins libéraux sont chargés de louvoyer en coulisse : il s'agit de notre actuel premier ministre du

3. *Op. cit.*, p. 420.

Canada, Jean Chrétien, de Roy McMurtry de l'Ontario, et de Roy Romanow de la Saskatchewan. L'objection majeure du Canada anglais au rapatriement, c'est la fameuse charte du Prince ; elle vient ronger les pouvoirs des provinces en les dominant. Pour le Québec, le danger se trouve accru du fait qu'elle limiterait les pouvoirs québécois en matière de langue, et surtout de langue d'enseignement. Toutes les provinces se méfiaient d'une charte qui les obligerait à accepter que des juges se placent au-dessus des gouvernements.

En septembre 1981, la Cour suprême déclare légal le rapatriement unilatéral de la constitution. Les sept provinces dissidentes se rencontrent de nouveau. Surprise ! Toutes, sauf le Québec, ont assoupli considérablement leurs exigences face aux désirs du Prince ! Les dauphins ont bien travaillé. Et le Prince semble s'être assoupli aussi ; il propose maintenant que l'on rapatrie la constitution d'abord, puis que l'on s'accorde deux ans pour discuter et en arriver à un consensus sur la charte et la formule d'amendement. Les sept dissidents se réunissent à Ottawa pour discuter de cette nouvelle proposition.

Nous sommes la nuit du 4 au 5 novembre 1981. La « Nuit des longs couteaux ». René Lévesque loge à l'hôtel de la Chaudière, à Hull, et tous les représentants des provinces canadiennes anglophones, au Château Laurier, à Ottawa. Le lendemain matin, 5 novembre, à Ottawa, devant les six autres premiers ministres de la « formule de Vancouver », on remet à René Lévesque un très court document de deux pages en lui disant qu'il s'agit d'une proposition finale des provinces adressée au Prince. Or le Québec n'a jamais été averti de la préparation d'un tel document, bien qu'il fasse partie des dissidents. La proposition dit, en bref, que la demande de droit de retrait est abandonnée par les provinces, que les pouvoirs de la charte — très légèrement réduits par le Prince —

sont acceptés intégralement, et que le rapatriement est approuvé. Chrétien, McMurtry et Romanow avaient réussi leur mission. La formule, le contrat de Vancouver venait d'être brisé à l'insu du Québec et, de plus, ce dernier perdait son droit de veto et perdait aussi l'autonomie que lui avait conférée la Loi 101 en matière de langue. La nuit du 4 au 5 novembre 1981 avait secrètement scellé les alliances canadiennes. Après avoir pris connaissance du document, René Lévesque se leva, bouleversé, et, alors que cessaient peu à peu les rires et les congratulations anglophones, il prononça lentement la phrase qui suit : « Je regrette infiniment de voir le Québec se retrouver à cette place que le régime fédéral s'est fait une tradition de lui réserver : une fois de plus, le Québec est tout seul⁴. »

Nouvelle-France : la **Déportation des Acadiens** de 1755. Bas-Canada : l'**Insurrection** de 1837-1838. Canada-Uni : le **rapport Durham** et l'**Acte d'Union** de 1841. Province de Québec : la **Nuit des longs couteaux** de novembre 1981. Quatre événements parmi d'autres. Quatre événements sans doute moins importants dans l'histoire universelle que l'invention de la tondeuse à gazon ou de la bicyclette. De toute façon, on aurait beau les consigner tous, aucun ne viendrait entamer l'inertie de mon peuple habitué à une « fierté ombrageuse mais inactive », selon les paroles mêmes de Lord Durham. Mon peuple qui, oublieux de son histoire — car il en a une, et ce n'est pas celle du Canada anglais —, content du sort qu'on lui fait, attentif à ne pas paraître exigeant, soucieux de faire figure de pacifiste « mature » et sérieux (aussi sérieux que les Canadiens anglais), se montre souvent prêt à n'importe quelle hérésie ou calomnie pour

4. *Op. cit.*, p. 449.

justifier son inactivité. Combien de fois n'ai-je pas entendu ces derniers temps des propos comme ceux-ci : « S'il n'y a pas d'emplois, c'est à cause de l'Indépendance ! », « Les taxes municipales augmentent ; c'est la faute à Parizeau et à son gouvernement ! » (l'heureux Ryan s'en tire sans une égratignure, miraculeusement blanchi de toute accusation...), « La souveraineté, c'est juste une distraction. Faudrait s'attaquer au vrai problème : l'économie ! » (comme si tout cela n'allait pas de pair, comme si la souveraineté avait pour définition : inutile fantaisie), « Parizeau est allé faire approuver son Indépendance par la France ! » (New York et Toronto ont été malencontreusement oubliés par l'auteur de cette critique !), « Espérer un état francophone, c'est s'accrocher au passé ! », « Bourgault va travailler pour le PQ ? Vraiment ! ils font n'importe quoi ! Bientôt, ils vont écrire la biographie de Parizeau ! » Et combien de fois n'ai-je pas entendu nos intellectuels québécois répéter, sur le mode de l'ironie (ironie légèrement empreinte de mépris) : « Le Québec a besoin de son Indépendance parce qu'il est tellement misérable, brimé et maltraité ! »

Comme s'il fallait être misérable et maltraité pour avoir le droit de se gouverner soi-même... René Lévesque disait : « Je l'ai souvent répété, ce n'est pas l'enfer, loin de là ; c'est plutôt une sorte de purgatoire sans douleur où notre développement est simplement amenuisé, écartelé⁵ ». Moi qui ai voyagé d'un bout à l'autre de la mosaïque, de Victoria en Colombie-Britannique à Red Bay au Labrador, je n'ai jamais été amenée à douter de la non-appartenance de mon peuple à cet ensemble que lie une culture commune, originelle ou acquise. Mais les gens de mon peuple, eux, n'ont droit qu'à une fierté ombrageuse et inactive. Ils sont si doux et si bienveillants,

5. *Op. cit.*, p. 418.

si gais et si hospitaliers, Le jour où la mosaïque les engloutira, ils souriront encore et s'excuseront d'avoir existé.

Pourtant, ils auraient pu former, comme le petit Costa Rica l'a fait sur plusieurs plans, un pays absolument inusité, un pays modèle et moderne, innovateur et d'avant-garde. Un pays hautement démocratique. Qu'on me permette de citer, comme exemple de l'esprit de démocratie avec lequel le Québec aurait pu devenir un pays, la question référendaire de 1980, celle qui, rappelons-nous, était inscrite sur nos bulletins de vote :

Le gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples ;

cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie ;

tout changement de statut politique résultant de ces négociations sera soumis à la population par référendum.

En conséquence, accordez-vous au gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada ?

Quinze ans après la formulation de cette question hautement démocratique et absolument dénuée d'excès d'aucune sorte, quinze ans après, malgré notre comportement irréprochable et nos tranquilles et légitimes demandes (Lac Meech, Charlottetown), malgré la dignité de mon peuple dans la recherche de son droit à se gouverner lui-même, malgré tout cela, Lamberto Tassinari,

écrivain et directeur du magazine *Vice Versa*, écrit dans *La Presse* du vendredi 17 mars 1995 (cahier B, p. 3) :

Si, finalement, la société québécoise se libérait de ses fantasmes de pouvoir, de cette passion malade de soi qui tue toute authenticité, et engageait ses forces, ses talents, ses désirs dans la ré-invention du Canada plutôt que dans sa destruction, comme elle l'a fait ces dernières années, le défi serait alors exaltant et il vaudrait la peine de le relever.

NON.

Je n'engagerai pas mes « forces », mes « talents » et mes « désirs » (tout de même !) dans la « ré-invention » d'un pays qui n'est pas le mien. Et dans la « passion malade » du Québec, **mon** pays, je persiste et signe

Suzanne Robert
anthropologue et écrivain